



Descriptif de vente et réalité différents

Par **lolo489**, le **08/11/2010** à **15:43**

Bonjour,
Sur le descriptif de vente de mon appartement (signé avec le promoteur et chez le notaire), il est inscrit très clairement que le parquet est en chêne massif. Or après vérification, il se trouve que ce parquet est un "simple" parquet flottant.
Le promoteur ne veut rien savoir.
Y a t'il un article de loi allant dans ce sens? Est ce la peine d'aller plus loin dans mes démarches ou est ce peine perdue?
Merci pour votre aide.
Cordialement

Par **chris_ldv**, le **08/11/2010** à **21:52**

Bonjour,
Faites constater par un huissier de justice et recontacter votre promoteur muni d'une copie de l'exploit d'huissier.
Cordialement,